

# LA FRANCE & LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) s'attache à prendre en compte le caractère multidimensionnel de la mondialisation et à traiter les questions globales dans leur transversalité. En son sein, la Mission des relations avec la société civile porte l'ambition d'associer à la réflexion tous les acteurs concernés.

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a souligné, en 2009, l'importance d'associer le citoyen à la politique de développement.

Gage d'efficacité de la coopération française au développement, l'association des acteurs non gouvernementaux du développement à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques est aussi l'occasion d'un partage d'expertise et d'expériences.



**Dans le cadre de sa politique de coopération au développement, la France valorise le partenariat avec les organisations de solidarité internationale (OSI). Celles-ci jouent un rôle important en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, d'action humanitaire et de promotion des droits humains.**



↓ Volontaire de solidarité internationale en mission au Sénégal.

## Les grands principes du partenariat

- Les organisations de la société civile sont des acteurs de plein droit du développement, comme l'ont mis en évidence les travaux internationaux sur l'efficacité de l'aide et, en particulier, le programme d'action d'Accra de 2008. Le ministère et les organisations françaises de solidarité internationale entretiennent une relation partenariale dans le respect de l'indépendance et de la spécificité de chacun. Coordination Sud, en tant que plateforme nationale des OSI françaises, est un interlocuteur régulier du MAEE.
- Afin de promouvoir l'initiative des organisations de la société civile, le ministère apporte son soutien aux projets de terrain et d'intérêt général proposés par les OSI, en tenant compte de la diversité du paysage associatif français.
- Le dialogue et la mise en réseau de tous les acteurs du développement ainsi que l'appui et le renforcement des acteurs locaux, dans un souci d'appropriation, répondent à un impératif de développement durable.

## L'organisation de la concertation

- La concertation entre le ministère et les organisations de solidarité internationale s'inscrit dans un cadre rénové.
- Dans cette nouvelle architecture, le Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale, dont la création a été confirmée par le CICID en juin 2009, est une structure souple et légère ayant pour vocation de favoriser le dialogue et la réflexion avec la société civile.
- Parallèlement, une culture de la concertation tend à se diffuser. L'élaboration du document cadre de coopération au développement en 2010 a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les représentants de la société civile. Plusieurs travaux thématiques menés en concertation entre le ministère et les ONG attestent, en effet, d'une relation régulière et de qualité : travaux sur les financements innovants du développement, réflexions sur le climat et la biodiversité (préparation des conférences de Durban et de Rio+20), travaux du Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA), thématique de la fiscalité des pays en développement, expertise française à l'international, Objectifs du millénaire pour le développement, etc.

## LE CONSEIL STRATÉGIQUE POUR LA COOPÉRATION NON GOUVERNEMENTALE

Le Conseil stratégique pour la coopération non gouvernementale rassemble autour du ministre une vingtaine de personnalités issues de différentes composantes de la société civile (responsables d'organisations non gouvernementales, de fondations d'entreprises, universitaires, syndicalistes, acteurs de la coopération décentralisée). Ses membres y siègent à titre personnel. Le Conseil se réunit à l'initiative du ministre pour débattre de manière libre et décloisonnée des grands enjeux en matière de coopération et de solidarité internationale.

## Le cofinancement des initiatives des ONG

■ Afin d'accompagner l'engagement des OSI françaises, le MAEE soutient leurs initiatives grâce à une enveloppe de 42 millions d'euros annuels pour la période 2011-2013. Depuis 2009, la gestion de ce dispositif est confiée à l'Agence française de développement en collaboration avec la Mission des relations avec la société civile et le réseau diplomatique français.

■ Un comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des ONG, issu du conseil d'administration de l'AFD, décide de l'octroi de subventions sur la base des projets qui lui sont soumis (interventions de terrain, éducation au développement, gouvernance et protection des droits humains, structuration du milieu associatif), au regard des priorités géographiques et sectorielles établies par le CICID.

■ Il comprend quatre représentants de l'État, dont deux sont nommés par le ministre des Affaires étrangères et européennes, un par le ministre chargé de l'Économie et un par le ministre de l'Intérieur.

## Le volontariat de solidarité internationale

■ Le volontariat de solidarité constitue un terrain de coopération privilégiée entre l'État et les associations de solidarité au service des objectifs partagés de développement et de lutte contre la pauvreté. Le MAEE accompagne les démarches de volontariat en soutenant les dispositifs tels que le volontariat de solidarité internationale (VSI), ou les programmes « jeunesse solidarité internationale » et « ville, vie, vacances et solidarité internationale ».

■ L'objectif est aujourd'hui de développer en qualité et en quantité les volontariats internationaux d'échanges et de solidarité (VIES), nouvelle terminologie incluant le VSI, mais aussi les différentes formes d'engagement solidaire à l'international, notamment le service civique à l'international.

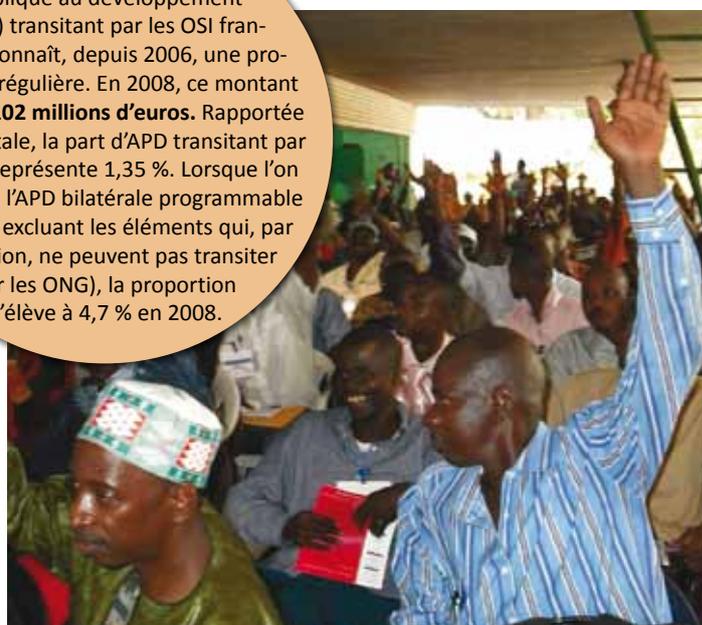
■ C'est dans cette optique qu'a été lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 la plateforme France Volontaires. Regroupant pouvoirs publics et associations, France Volontaires se veut à la fois l'opérateur de référence de l'État dans le domaine du volontariat et une structure d'appui et de service aux acteurs du secteur.

## LES PROGRAMMES CONCERTÉS PLURI-ACTEURS (PCPA)

Les PCPA rassemblent, autour de thématiques spécifiques, pouvoirs publics du Nord et du Sud et sociétés civiles du Nord et du Sud. Leur objectif est de contribuer à l'émergence de sociétés civiles organisées, aptes à s'imposer comme des partenaires reconnus des pouvoirs publics, et de permettre ainsi l'instauration ou le renforcement d'un dialogue de qualité entre sociétés civiles et pouvoirs publics autour de l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques publiques.

Il existe aujourd'hui 5 PCPA : Maroc, Europe de l'Est (Bulgarie, République de Moldavie, Roumanie), Algérie, Guinée, Congo. Pour chaque PCPA, un chef de file du milieu associatif français coordonne les activités du programme : Solidarité laïque pour les PCPA Maroc et Europe de l'Est, le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) pour l'Algérie et le Congo, Aide et Action pour la Guinée.

Le volume d'aide publique au développement (APD) transitant par les OSI françaises connaît, depuis 2006, une progression régulière. En 2008, ce montant s'élève à **102 millions d'euros**. Rapportée à l'APD totale, la part d'APD transitant par les ONG représente 1,35 %. Lorsque l'on considère l'APD bilatérale programmable (agrégat excluant les éléments qui, par définition, ne peuvent pas transiter par les ONG), la proportion s'élève à 4,7 % en 2008.



↓ Assemblée générale du PROJEG d'avril 2011.

### « DIPLOMATIE NON GOUVERNEMENTALE »

Ce partenariat encourage l'**engagement des ONG dans les grands débats internationaux**. Le Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020 appelle la France à valoriser cette « diplomatie non gouvernementale ».

Comme l'a montré la Campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel, menée par Handicap International et récompensée par le prix Nobel de la paix en 1997, l'interaction entre OSI et diplomatie française représente un enrichissement mutuel, tant pour les ONG que pour l'action gouvernementale.

### ➤ POUR ALLER PLUS LOIN

« Société civile et ONG » sur le site du MAEE

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/societe\\_civile\\_et\\_ONG\\_1052/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/societe_civile_et_ONG_1052/index.html)

AFD

[www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG](http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG)

France Volontaires

[www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)

Coordination Sud

[www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)